

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**DELIBERATION N°23-2026
CONVENTION POUR LA RESTAURATION DES COURS D'EAU PAR DES PROCESSUS ECOLOGIQUES
AVEC LE CNRS ET L'UNIVERSITE DE TOULOUSE JEAN-JAURES**

Le mercredi 1^{er} juillet 2026 à 18h00, le comité syndical s'est réuni à la Maison des lacs de LAROIN, sous la présidence de Jean-Marc DENAX.

Date de la convocation : 23 juin 2026

Etaient présents (17 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	CAZENAVE	Jérôme	Titulaire
	DENAX	Jean-Marc	Titulaire
	LEENKNEGT	Virginie	Titulaire
	MENGEOLE	Sandrine	Suppléante
	MORLAS	Claude	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ	ARRIAU	Philippe	Titulaire
	DUCOS	Gérard	Titulaire
	LABOURDETTE	Michel	Titulaire
	LAPLACE	Jean-René	Titulaire
	LEVEQUE	Gilles	Titulaire
	TOULOUSE	Jérôme	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	CAMY	Gilles	Titulaire
	CHANGEAT	Yves	Titulaire
	LAFFITTE	Jean-Jacques	Titulaire
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES	LAFFORGUE	Jérôme	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES	LALANNE	Patrice	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	DUPONT	Bernard	Titulaire

Etaient excusés et avaient donné pouvoir (2 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	NE	Marie-Claire	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN	SOUSBIELLE	Henri	Titulaire

Etaient absents ou excusés (16 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	ANNETTE	Thierry	Titulaire
	BURON	Patrick	Titulaire
	NE	Marie-Claire	Titulaire
	PEREZ	Jean-Marc	Titulaire
	POURTAU	Xavier	Titulaire
	SETIER	Jean-Claude	Titulaire
	SUREAU	Frédéric	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ	BIROU	Daniel	Titulaire
	DEARY	Lindsey	Titulaire
	MIRASSOU	Jean-Claude	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	CANTON	Marc	Titulaire
	LADESBIE	Jean-Marc	Titulaire
	VIGNAU- LOUSTAU	Jean-Marc	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN	BORDE-BAYLACQ	Claude	Titulaire
	SOUSBIELLE	Henri	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-BEARN	DOUS-BOURDET- PEES	Jean-Christophe	Titulaire

Assistaient également à la réunion : Luc BERNIGOLLE – Technicien GeMAPI, Nadège BERGE – Responsable administratif et financier, Marie FURET – Animatrice charte de gestion de la ressource en eau, Pauline GUINLE – Chargée de mission PAPI, Daniel GOMES - Technicien GeMAPI, Eric LOUSTAU – Ingénieur eau et milieux aquatiques, Célia MARCHAND – Animatrice prévention des

inondations, Henri PELLIZZARO - Directeur, Sébastien PIETS – Technicien GeMAPI, Constance XERRI – chargée d’opérations prévention des inondations, personnel du SMBGP

Objet : Convention pour la restauration des cours d’eau par des processus écologiques avec le CNRS et l’université de Toulouse Jean-Jaurès

Le Président indique au comité syndical que le Syndicat a été sollicité par le centre national de la recherche scientifique (CNRS) et l’université de Toulouse Jean-Jaurès dans le cadre d’un projet multi partenarial à l’échelle du bassin Adour Garonne portant sur les démarches de restauration des cours d’eau à partir de techniques dites « low-tech ».

En s’appuyant sur les retours d’expérience de 3 structures exerçant la compétence GeMAPI (Ariège, Viaur et gave de Pau), une thèse va être engagée par le CNRS et l’université de Toulouse Jean-Jaurès pour étudier les effets biophysiques des techniques mises en œuvre ainsi que des représentations sociales de professionnels et de riverains concernés par ces démarches.

Le Président précise que concrètement, sur la base d’un projet inscrit au programme pluriannuel de gestion du Lagoin, il s’agit de bénéficier de l’accompagnement et du suivi des instituts de recherche, sur une durée de 3 ans, ainsi que du retour d’expérience d’autres collectivités GeMAPI.

Cette collaboration permettra :

- le développement et renforcement des compétences techniques des agents du Syndicat
- la mise en œuvre d’approches originales dans les travaux portés par le Syndicat grâce aux échanges avec les autres structures GeMAPI et aux appuis du monde de la recherche
- la mise en avant des démarches portées par la structure à une échelle bien plus large que celle du bassin du gave de Pau

Cette démarche pourrait se révéler particulièrement pertinente pour afficher le Syndicat comme une structure innovante dans ses méthodes de gestion des cours d’eau et assoir ainsi les financements mobilisables.

Le Président complète en présentant le cadre proposé pour ce partenariat. Il s’agit d’une convention dénommée « contrat de collaboration de recherche », annexée à la présente délibération, dans laquelle sont précisées les relations entre le Syndicat et les instituts de recherche.

Les travaux envisagés sur le Lagoin sont inscrits au programme 2026 du Syndicat et devraient bénéficier de financements classiques de l’agence de l’eau et la Région. Ils seront accompagnés et suivis par le CNRS et l’université de Toulouse Jean-Jaurès, à qui le Syndicat s’engage à rembourser, sur justificatifs, les frais de missions de l’étudiant qui réalise sa thèse sur le projet ainsi que ponctuellement ceux de ses encadrants.

Ces frais de mission du responsable scientifique et de ses encadrants sont évalués à 2 000 €/an +/- 20%, soit, sur les 3 ans de thèse un montant global de 6 000 € +/- 20%.

Le comité syndical, après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

APPROUVE le principe de la conclusion d’une convention dénommée « contrat de collaboration de recherche » avec le CNRS et l’université de Toulouse Jean-Jaurès

AUTORISE le Président à signer avec le CNRS la convention annexée à la présente délibération ainsi que ses éventuels avenants.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Président




Syndicat mixte du
bassin du
gave de Pau

Jean-Marc DENAX

ANNEXE